

Anne-Marie KROPFELD

De: SCHULTZ Yves <y.schultz@nancy.cci.fr>
Envoyé: lundi 22 août 2022 15:46
À: Anne-Marie KROPFELD
Objet: Invitation réunion examen conjoint révision PLU

A l'attention de Monsieur Jean-Marc DURIEZ, Maire de Longlaville

Bonjour Monsieur le Maire,

Ne pouvant me rendre à la réunion d'examen conjoint prévue le 13/09 je vous prie de bien vouloir trouver ci-après nos commentaires à propos du projet de révision n°2 du PLU de la commune, que vous avez transmis à la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle (CCI 54) :

« La CCI 54 prend acte du projet de reclassement par la commune de Longlaville de la zone 2AUX à l'ouest de la zone UX occupée par l'usine GLANZSTOFF, en zone1 AUXa, devant permettre l'installation d'une usine de recyclage de PET par dépolymérisation et également de l'adaptation du règlement écrit de la zone 1AUX. Il en est de même pour l'ajout d'une OAP qui définit et précise les conditions de cette implantation.

Elle considère que ce projet ne remet en cause ni l'économie générale du document existant ni les orientations du PADD, et n'a aucune remarque particulière à formuler concernant la révision n°2 du PLU de Longlaville. »

Vous en souhaitant bonne réception,

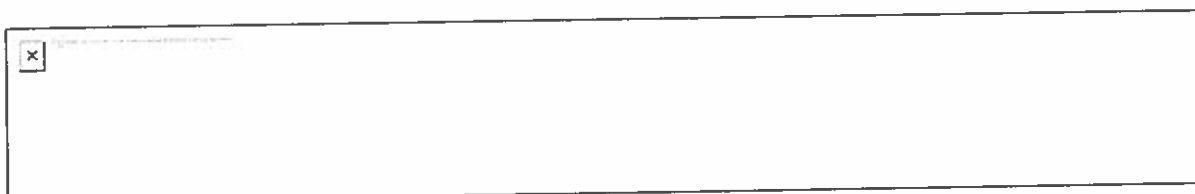
Bien cordialement



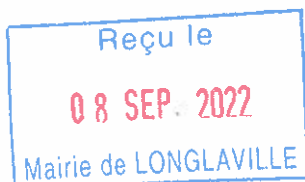
Yves SCHULTZ
Responsable de service
Pôle Service aux entreprises

CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle
53 rue Stanislas | 54000 Nancy

+33 3 83 85 54 37 | +33 6 03 11 81 42
<https://www.nancy.cci.fr/>



Réf. : 49/2022 – AP/GD
Objet : Avis sur le projet de révision du PLU.



Val de Briey, le 2 septembre 2022

Monsieur le Maire,

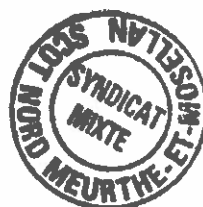
Vous sollicitez par courrier l'avis du syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan au sujet de la révision du PLU de la commune de Longlaville, en préalable à la tenue d'une réunion des personnes publiques associées.

La révision porte sur le passage d'une zone classée 2AUX en 1AUX afin de permettre l'implantation d'une unité de production industrielle sur votre territoire communal.

Le projet se situe, conformément au SCoT, sur l'une des zones d'activités du Schéma d'Accueil des Activités Economiques (S.A.A.E.), de surcroît sur un espace répertorié en friche. Leur revalorisation est également une priorité dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-mosellan n'a pas de remarque particulière à émettre sur ce projet d'aménagement, créateur d'emplois et particulièrement innovant au niveau technologique et environnemental.

Enfin, je vous prie de bien vouloir excuser le SCoT pour la réunion précitée, n'étant pas en mesure de mobiliser un de nos représentants à cette date.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,

Gérard DIDELOT.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE

Collectivités et
Développement Local

Votre correspondant:
Julien ISLER

Laxou

5 rue de la Vologne
54520 Laxou
Tél : 03 83 93 34 10
Fax : 03 83 93 34 00
Email : accueil@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Antenne de Briey

33 rue René Dorme
54150 Briey
Tél : 03 82 46 17 81
Fax : 03 82 46 38 83

Antenne de Lunéville

6 rue Antoine Lavoisier
54300 Moncel lès Lunéville
Tél : 03 83 74 19 59
Fax : 03 83 73 78 40

Monsieur Hamdi TOUDMA
Maire de la Commune de Longlaville
18 place du 24 juillet 1897
54810 LONGLAVILLE

Laxou, le 9 septembre 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier en date de réception du 29 juillet 2022 et dans le cadre du projet de **révision allégée du Plan Local de d'urbanisme de la Commune de LONGLAVILLE**, vous nous avez invité à participer à la réunion des personnes publiques associées prévue le 13 septembre 2022 à 10 heures. Nous sommes au regret de vous informer que contraints par d'autres obligations, nous ne pourrions y assister et vous prions de bien vouloir nous excuser.

Après étude du dossier, nous pouvons vous informer que votre projet tel que notifié n'amène aucune observation particulière de la notre part.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président


Laurent ROUYER

De: Jennifer GALDINI
Envoyé: lundi 12 septembre 2022 11:32
À: Anne-Marie KROPFELD
Cc: maire longlaville
Objet: TR: examen conjoint des personnes publiques associés (PLU)

Pour information

De : Clotilde Lecompte <Clotilde.Lecompte@cc-longwy.fr>
Envoyé : lundi 12 septembre 2022 10:50
À : Jennifer GALDINI <secrtaire.maire@longlaville.fr>
Objet : examen conjoint des personnes publiques associés (PLU)

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir m'excuser mais je suis retenue sur une autre opération d'assainissement demain et je ne pourrai par conséquent pas assister à la réunion d'examen conjoint de votre PLU.

A titre d'information, j'ai pris connaissance des éléments transmis et ces derniers ne soulèvent aucune observation.

Restant à disposition,

Bonne journée,



| Agglomération du Grand Longwy

Clotilde LECOMPTE

Directrice service Cycle de l'eau

2 rue de Lexy – CS 11432 Réhon

54414 LONGWY cedex

Tél : +33 3 82 26 03 06

Mobile : +33 6 07.67.37.75.

Email : clotilde.lecompte@cc-longwy.fr

Web : <https://grandlongwy.fr/>

